



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2015

COMPTE RENDU COMPLET

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil quinze, le cinq du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil municipal en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Sénateur du Val-d'Oise.

PRÉSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée : M. DELATTRE - MME CAVECCHI – M. BODIN – MME FORTUNATO - M. VERBRUGGHE - MME HINAUX – M. SOUIED - MME CRISTALLIN - M. MELKI - MME LE MOING – M. ELALOUF – MME MAVEL-MAQUENHEM – MME DODIN – MME MERCHIE – MME SENSE - M. DUBOURG – MME LE BERRE – M. LANDRY – MME MOSER - M. FERNANDEZ – MME GONZALEZ – M. GAILLARD – MME SAINTEN - MME DECOURTY – M. DE CARLI – MME MONTALTI - M. BOULLÉ.

Liste Vivre à Franconville : M. RAISSÉGUIER – MME CHARRIÈRES-GUIGNO – M. QUIVRIN – M. LE DU - MME CHEVALIER.

Liste Faire Front pour Franconville : M. MAYENOBE – M. USTASE.

ABSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée :

M. MONTOUT Pouvoir à MME SAINTEN

M. CELLIER – Absent excusé.

M. CHANUDET Pouvoir à MME CAVECCHI

Liste Vivre à Franconville :

M. LAMOURI Pouvoir à MME CHEVALLIER

MME COUSIN Pouvoir à M. RAISSÉGUIER.

SECRÉTAIRE : Alexandra SAINTEN.

Le Conseil municipal convoqué le 24 février 2015 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil municipal : **Alexandra SAINTEN** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

QUESTION N°1

DGS : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2015.

M. DELATTRE

Le compte rendu de la séance du 12 février dernier vous a été remis. Avez-vous des observations à faire ?

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Nous n'avons pas de remarques quant à la rédaction de nos interventions, compte tenu que nous nous communiquons avec le Secrétariat...

Par contre, concernant les interventions de votre majorité, nous estimons qu'elles sont cisailées pour une large partie, systématiquement lorsque les débats sont un peu longs. Nous aimerions que les comptes rendus reflètent la réalité des débats dans leur intégralité. Donc nous nous abstiendrons sur ce compte rendu.

M. DELATTRE

Je pense que vous avez suffisamment à faire sur vos interventions sans vous préoccuper du quantitatif des nôtres.

En ces périodes d'économies, nous sommes économes sur le papier, l'encre et le personnel. Ce qui est important figure au compte rendu et je ne doute pas une seconde que ce soit le cas.

Je vais donc faire voter cette question. Elle est adoptée à la majorité, avec l'abstention du Groupe socialiste.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

M. le Maire, je vous coupe. Ce n'est pas « le Groupe socialiste » mais la Liste « Vivre à Franconville ». Vous prétendez disposer d'une majorité plurielle. Nous revendiquons également cette pluralité sur notre Liste, il n'y a pas que des élus socialistes. Je ne prends pas cela pour une insulte, mais pour mes collègues, c'est nier leur identité politique. Votre majorité compte des membres de l'UDI, de l'UMP, des Franconillois engagés dans la vie locale depuis de nombreuses années...

Respectons-nous sur ces questions, cela ira plus vite. Merci.

M. DELATTRE

C'est bien la première fois qu'un leader socialiste me demande de ne pas le définir comme socialiste ! Comment allons-nous vous appeler alors ? J'ai l'impression que vous éprouvez de la gêne à être définis comme socialistes ?!

MME CHARRIERES-GUIGNO (Liste « Vivre à Franconville »)

Je n'éprouve aucune gêne à dire que je ne suis pas socialiste, puisque je suis « Europe Ecologie » depuis de nombreuses années et cela a toujours été le cas depuis que je suis conseillère municipale à Franconville. Je revendique mon identité politique. Je figure sur la Liste « Vivre à Franconville » et je ne suis pas socialiste.

M. DELATTRE

Vous pouvez revendiquer ce que vous voulez. Et nous avons tous les droits pour expliquer que pour faire un groupe, il faut au moins être trois, et vous êtes seule pour EELV.

Et vous Monsieur (*Le Du*), vous n'êtes pas socialiste non plus ? On ne sait pas trop à quelle formation politique vous appartenez, vous êtes donc un Franconillois de la Liste de gauche.

C'est vous qui êtes gênés, pas nous !

J'ai d'ailleurs une question écrite de la Liste « Faire Front pour Franconville » sur le même thème, qui demande à être désignée différemment ! Cela va devenir compliqué !

M. LE DU (Liste « Vivre à Franconville »)

Je sais très bien ce que je suis, et je ne suis pas socialiste.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Très sincèrement, vous faites semblant de ne pas comprendre !

M. DELATTRE

Vous n'allez pas m'expliquer que vous avez un coefficient intellectuel tellement supérieur...

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Pas du tout, ce n'est pas mon propos !

Je vous dis que ce n'est pas un groupe socialiste, c'est un groupe local, composé de différents horizons. Il y a des militants politiques, j'en suis, M. QUIVRIN en est également, tout comme M. LAMOURI et Mme CHEVALIER. Il y a également des collègues qui n'appartiennent pas au Parti socialiste. Nous sommes donc un groupe local, engagés dans la vie locale. Je vous demande de respecter cela. Il n'y avait aucune attaque de ma part, je vous demandais seulement de veiller à ne pas nous appeler le Groupe socialiste, mais la Liste « Vivre à Franconville ».

M. DELATTRE

L'essentiel de votre Liste est issue du Parti socialiste, nous avons donc idée que vous présentez tous des gènes socialistes. Mais si vous souhaitez que nous vous appelions par le nom de votre Liste... Vous nous parlez du « vivre ensemble », commencez déjà par le faire au sein de votre Groupe !

Le compte rendu du 12 février 2015 est adopté à la majorité avec l'abstention de la liste « Vivre à Franconville ».

QUESTION N°2

FINANCES : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015 – VILLE.

M. SOUJED

Je vous précise tout d'abord que j'ai retiré les décimales des chiffres communiqués ce soir. Par ailleurs, je vous donnerai les réponses à vos trois questions écrites après le débat.

D'après les articles L. 2312-1, L. 3312.1, L. 5211-36 et L. 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit être tenu préalablement au vote du budget. Cette délibération n'est pas soumise au vote de l'assemblée délibérante, elle permet de préciser le contexte de l'élaboration du budget ainsi que les principales lignes directrices.

Le DOB fait l'objet d'une présentation en conseil municipal mais ne donne pas lieu à un vote. Il permet de préciser le contexte de l'élaboration du budget ainsi que ses principales lignes directrices.

Le vote du budget primitif 2015 de la Ville aura lieu le 30 mars prochain, il est possible que certains éléments, en dépense et en recette, pourraient évoluer entre temps.

En 2015, le budget de la Ville s'inscrira une nouvelle fois dans un contexte national très contraint. Il sera impacté par les décisions prises au niveau national et dans un contexte économique international encore fragile.

LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Les perspectives économiques pour 2015

La croissance pour l'Union Européenne atteindrait 1.5% en 2015 contre 1.3% en 2014.

Quelques facteurs non exhaustifs contribueraient à cette évolution :

- La dépréciation de l'euro qui devrait donner un élan d'optimisme aux entreprises exportatrices.
- La baisse significative du cours du pétrole impactant le pouvoir d'achat des ménages et la situation financière des entreprises.

La Commission européenne a confirmé début février le scénario avancé par Bercy d'une croissance de 1% en 2015.

L'inflation moyenne 2014 a été de 0.5%, depuis mi-2013 les prix n'évoluent que très faiblement.

Le cadre fixé par la loi de finances de l'Etat

L'Etat a annoncé que le déficit public représentait 4.4% du PIB en 2014, l'objectif à atteindre pour 2015 est toujours de 3% conformément aux directives de l'Union Européenne.

La résistance du déficit budgétaire et la faible croissance pourraient faire passer la dette publique française à 98% du PIB en 2015.

Cela va engendrer deux difficultés :

- la première étant le non- respect du pacte européen de stabilité, la dette publique ne devant pas dépasser 60% du PIB.
- la seconde, la France risque d'avoir à payer de plus en plus cher l'argent pour le financement de son déficit.

La version finale de la loi de finances pour 2015 entérine la diminution des concours financiers de l'Etat dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics la période 2014-2019.

Cette diminution, s'évalue à 11Md€ lissée sur 3 ans de 2015 à 2017. Elle pèse intégralement sur la Dotation Globale de Fonctionnement accordée aux communes.

A ce jour, nous n'avons aucune information concernant le montant des dotations suivantes :

- DSU (Dotation de Solidarité Urbaine),
- DNP (la Dotation Nationale de péréquation),
- FSRIF (le Fonds de Solidarité de la région IDF),
- DGD (Dotation Globale de Décentralisation).

Il sera inscrit au budget 2015 les montants que nous avons perçus en 2014. En cours d'année un réajustement sera effectué en fonction des sommes notifiées.

CONTEXTE INTERCOMMUNAL

L'impact budgétaire et financier de l'intercommunalité sur les finances communales

Pour mémoire, la commune a rejoint au 1^{er} janvier 2013 la Communauté d'Agglomération Le Parisis (CALP), établissement public intercommunal à fiscalité propre.

L'attribution de compensation versée à la ville par la CALP en 2014 était de 8 368 089 €.

Au fur et à mesure des transferts de compétences effectués en cours de d'exercice, l'attribution de compensation est diminuée du coût des compétences transférées validés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables (CLECT).

Les charges actuellement transférées sont les suivantes :

- Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage : **16 667 €**
- Lutte anti-graffitis : **30 344 €**
- Transports (ligne 3037) : **220 174 €**
- Gestion des buttes du Parisis : **23 049 €**
- Chaussée Jules César (une partie de celle-ci) : **89 265 €**
- Création d'Aire d'Accueil des gens du voyage : **10 298 €.**

Le montant de l'attribution de la compensation 2015 s'élèvera donc, après déduction des charges transférées, à **8 270 242 €.**

La ville percevra en 2015 la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui se monte à 712 633€ contre 838 392 € en 2014. Cette dotation est amenée à disparaître d'ici 2021, elle diminuera donc de 15 % tous les ans jusqu'à son extinction totale.

LES PRIORITES BUDGETAIRES 2015

Le budget de fonctionnement

Il s'élèvera à 49.7 M€ contre 52.1 M€ en 2014. Cette baisse s'explique par la rationalisation des services et les économies obtenues dans les dépenses de fonctionnement, sans diminution du niveau des services offerts aux Franconvillois.

Le résultat de fonctionnement de 2015 est repris de manière anticipée et s'élèverait à 4.072 M€. Selon la réglementation en vigueur, il servira en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 2015 pour un montant de **2.989.238 €.**

Le virement à la section d'investissement se monte, quant à lui, à **1.083.245 €.**

La totalité de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement s'élèvera donc à : **4.072.483 €.**

1- La fiscalité locale

La diminution de l'enveloppe normée de l'Etat pour de 2015 est de 3.67 milliards d'euros.

La commune subit une baisse sans précédent de sa DGF en 2015 estimée à **800 000 €** par rapport au montant perçu en 2014. En deux ans, la commune aura perdu **1.062.530 €** de recettes de fonctionnement (262 530€ en 2014 et -800 000€ en 2015).

En 2014, suite aux décisions du gouvernement de baisser, arbitrairement, les dotations et d'imposer des dépenses supplémentaires aux communes, la collectivité s'est trouvée dans l'obligation impérieuse d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et celui de la taxe foncière de 5%.

Compte tenu du contexte économique difficile pour les familles. Nous avons décidé cette année, de maintenir les taux des impôts directs votés en 2014.

La politique de maintien des taux des impôts directs a été rendue possible grâce :

- à **l'apport de nouvelles recettes** générées par la **construction de nouveaux logements qui augmente de 526 000€ la recette fiscale** et à la maîtrise, voire à la diminution des **charges de fonctionnement.**

Pour 2015, les taux seront donc identiques à ceux votés en 2014 et s'établiront comme suit :

- Taxe d'habitation 16,75 %
- Taxe foncier bâti 17,58 %
- Taxe foncier non bâti 125,43 %.

2- Le soutien au secteur associatif

Malgré ces fortes contraintes budgétaires, indépendantes de notre volonté, la ville a maintenu son soutien aux associations franconvilloises présentant un intérêt public et ce dans les domaines scolaire, social, culturel et sportif.

L'enveloppe totale des subventions s'élèvera donc à **1 318 759 €** contre 1.392.495 € en 2014.

3- Les services offerts à la population

Ils seront maintenus voire développés dans certains secteurs, en fonction des nouveaux besoins.

Concernant la restauration scolaire et les activités périscolaires, la Ville s'est équipée en fin d'année 2014 d'un **kiosque famille.**

Un guichet unique vient d'être créé. Celui-ci est dédié aux activités scolaires et périscolaires. Il permettra aux parents d'inscrire en ligne leurs enfants à la cantine et aux activités périscolaires et de consulter leurs factures.

L'offre culturelle variée de la programmation de l'Espace Saint-Exupéry est maintenue, de même que les projets de la Médiathèque et de l'école de musique.

Les manifestations culturelles, festives et sportives seront organisées pour continuer à faire de Franconville un véritable lieu de vie, loin des villes-dortoirs.

Comme vous devez le savoir, compte tenu de la désaffection des sponsors qui sont, eux aussi, frappés par la crise et les augmentations importantes des impôts, nous sommes dans l'impossibilité d'organiser cette année le jumping.

Nous constatons néanmoins, que ceux qui hier étaient contre cette importante manifestation, pleurent aujourd'hui sa disparition et déclarent sur le Parisien je cite " *Ce n'est pas une bonne nouvelle pour l'animation de la ville* "

La communication municipale se modernise :

19 panneaux numériques vont être installés dans les différents quartiers de la ville. Ces affichages numériques « nouvelle génération » permettent d'associer textes et images afin de valoriser les manifestations organisées par la commune et les associations dans le but d'une communication plus dynamique.

Dans un contexte de vigilance accrue, la sécurité des Franconvillois demeure au cœur des priorités de la municipalité. Le système performant de vidéosurveillance fixe et de caméras nomades est une source de renseignements essentielle pour les forces de police.

En 2014, 600 appels ont été reçus et émis, plus de la moitié concernent des échanges avec la Police Nationale.

En 2015, Il est prévu d'investir dans de nouveaux dispositifs, et de renouveler 1/3 des caméras existantes par du matériel de dernière génération.

A ce jour, notre sécurité est assurée sur le terrain par :

- 12 policiers municipaux,
- 7 agents de surveillance de la voie publique (ASVP)
- 8 opérateurs vidéo.

4- L'administration de la ville

Les services municipaux bénéficieront à nouveau en 2015 de moyens permettant de garantir le niveau de service rendu à la population.

La commune continue son effort de maîtrise de la masse salariale en rationalisant et en optimisant les ressources humaines. Le remplacement des fonctionnaires partant en retraite n'est pas systématique, c'est une étude au cas par cas qui est faite.

En ce qui concerne l'augmentation des effectifs celui-ci est dû essentiellement à la création de nouveaux services et notamment à l'évolution continue de la réglementation en vigueur.

En l'occurrence l'enfance et la petite enfance.

Le budget d'investissement

Il s'élèvera au total à **10.295.110 €** contre **11.588.064€** en 2014. Les dépenses d'équipement brutes (comprenant les restes à réaliser) seront de **4.377.786€** contre **6.640.495€ en 2014**.

Les principaux postes de dépenses

Deux priorités seront retenues pour l'année 2015 :

1- Les équipements scolaires :

- Extension et Réhabilitation de la maternelle Fontaine Bertin n°1 (141 103 €)
- Réhabilitation des locaux de la maternelle Fontaine Bertin n°2 (261 540 €)
- Etude pour la restructuration et l'extension de la maternelle Bel Air (80 000 €).

2- Le gros entretien du patrimoine existant :

- Grosses réparations d'étanchéité et de couverture (200 000 €)
- Travaux divers sur bâtiments existants (266 000 €).

Les recettes

1- Les ressources propres

- **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** s'élèvera en 2015 à 1.400.000€. Ce montant est le résultat des dépenses d'investissement de 2013 qui étaient de 9.050 M€, une année marquée par d'importantes opérations de construction et de rénovation des bâtiments scolaires.

- Le taux du FCTVA est de 15.482% alors que nous avons payé une TVA sur la base d'un taux de 19.6 %
- **Taxe d'aménagement** : 400 000 €
- **Les Amortissements** : 1.066.239 €
- **Les Cessions** : 1.071.078 € (cessions de terrains des Montfrais 321.078 € et du chemin neuf : 750 000 €)
- **Le virement** de la section de fonctionnement : sera de 1.083.245 €
- **L'affectation** du résultat de fonctionnement 2014 (compte 1068) qui se monte à 2.989.238 €.

2- Les ressources externes

- Les subventions d'investissement : 1.114.612 € dont :
 - 1.004.809 € au titre du fonds de concours de la CALP.
 - 100 000 € au titre des réserves parlementaires qui seront affectés aux travaux des bâtiments scolaires de la Fontaine Bertin.
 - 9 803€ au titre de la subvention départementale pour des travaux réalisés dans le parc Cadet de Vaux.
- Et l'emprunt qui sera de 1.200.000€ en application de notre politique de désendettement.

La dette de la ville

Avant toute chose, je voudrais ici rétablir la vérité en ce qui concerne notre dette et rassurer mes collègues. Notre annuité en capital et en intérêt est assurée sans retard régulièrement tous les ans.

Je ne comprends pas ceux qui disent ou écrivent que nous ne pouvons faire face à nos obligations dans ce domaine, cela relève de l'incapacité des auteurs à comprendre les documents comptables que nous mettons à leur disposition ou qu'il s'agit tout simplement d'une mauvaise foi évidente.

Non seulement nous avons la capacité d'honorer nos engagements mais mieux encore nous nous désendettions. Si ce n'était pas le cas, nous aurions toutes les banques en bas...

En 2015, la ville continue activement sa politique de désendettement.

Le niveau de capital restant dû en fin d'année sera de 37.8 M€ soit 3 M€ de moins qu'en 2014.

Depuis 2010, la ville s'est donc désendettée de 9.6 M€ soit une baisse de 20%.

Dans les années à venir, les annuités diminueront en capital et en intérêts :

Exercice	Encours de dette 1 ^{er} janvier
2010	47,32M€
2011	48,07M€
2012	46,68M€
2013	43,17M€
2014	43.05M€
A fin 2015	37.80M€

J'en profite pour rappeler que la structure de notre dette est constituée à :

- 93% de taux fixes ou préfixes,
- 7% de taux « à barrière » indexé à l'EURIBOR (*moyennes des taux directeurs de 43 banques européennes*).

Nous n'avons aucun emprunt dit structuré c'est-à-dire toxique ni réel ni potentiel.

CONCLUSION

Voilà ce que j'avais à vous dire au nom de la majorité pour le budget primitif qui sera débattu lors du Conseil du 30 mars prochain.

Vous avez pu constater, budget après budget, combien nos marges de manœuvre se réduisent inexorablement non pas de notre fait mais par les dispositions arbitraires que prend le gouvernement en matière financière.

Comme vous le savez, l'État se défausse sur les communes pour augmenter encore et toujours la fiscalité et faire des collectivités des boucs émissaires. Il s'agit, en fait, d'un transfert de l'impopularité fiscale. Celles-ci se trouvent contraintes d'augmenter la fiscalité sur les familles et réduire les investissements pour compenser la perte de recette confisquée par l'état.

Nous sommes, nous aussi, confrontés à cette situation inédite. S'il est normal de participer à l'effort collectif pour le redressement des finances publiques, la brutalité de la méthode, risque, si nous ne prenons pas garde, de nous conduire à une impasse financière.

Notre expérience est le socle sur lequel s'appuie notre gestion, avec courage, lucidité et réalisme nous continuons à gérer notre commune en nous adaptant à l'évolution de la réglementation et des lois de finances successives.

Dans ces moments difficiles et parfois dramatiques seule la réalité doit s'imposer à tous et les ambitions personnelles ne doivent en aucun cas aveugler certains d'entre nous.

Plus que jamais le rôle d'un élu doit être responsable et utile, utile à la population qui l'a élu et privilégier l'intérêt collectif à l'intérêt partisan et en finir avec les petites phrases assassines dont certains n'ont pas conscience de la portée ni des conséquences éventuelles.

Cette année encore et malgré toutes ces contraintes, notre budget répond aux besoins et à l'avenir des Franconillois. Et, à ce titre, je remercie les nouveaux élus pour avoir très rapidement assumés les responsabilités qui leur ont été confiées par Monsieur le Maire avec compétences et efficacité.

Je n'oublie pas, non plus, tous les employés municipaux qui ont, chacun dans son domaine, contribué à la préparation de ce budget.

Je vous remercie ».

M. RAISSÉQUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Merci Monsieur le Maire.

C'est un moment important que le débat sur les orientations budgétaires. Franconville est la dernière commune du Val-d'Oise à organiser son débat d'orientation budgétaire et sera la dernière à voter son budget le 30 mars prochain. Je pense qu'il faudra revoir également la date de lecture du Compte Administratif (CA), surtout si vous comptez sur le report anticipé ; c'est en effet intéressant d'avoir la comptabilité de l'année 2015 avant d'engager celle de 2015...

Un petit mot sur la méthode. Même s'il y a un léger mieux, car nous avons reçu la note de synthèse en amont de la commission, des informations élémentaires n'y figurent pas. Nous avons donc posé trois questions simples, préalablement, au Conseil municipal. Vous n'y avez pas répondu...

Premièrement, la note précise que les charges générales s'élèvent, en 2015, à 10 065 819 € contre 11 422 148 € en 2014. Quelles réductions de dépenses ont permis cette économie de 1 356 329 € ? Quelle en est la ventilation précise ?

Deuxièmement, il est indiqué que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement y compris l'affectation du compte de résultat s'élève à 4 072 000 € en 2015 contre 3 824 000 € en 2014. Comment se décompose ce virement à la section d'investissement ? Quel est le montant de l'autofinancement ? Comment est-il calculé ? Dire que nos marges de manœuvre sont restreintes, cela ne veut pas dire que nous ne remboursions pas nos emprunts. Cela signifie que le résultat de fonctionnement ne permet pas de couvrir nos remboursements d'emprunts et que notre autofinancement est négatif.

Troisièmement, les dépenses d'équipement brutes s'élèvent à 4 377 786 €. Quelle est la part du reste à réaliser parmi ces dépenses ? Vous ne l'avez pas dit.

Monsieur Souied n'apporte aucune réponse précise à ces questions, pourtant, simples. Sur le contexte budgétaire, vous parlez encore de la baisse des dotations. Vous connaissez notre position. Ce sujet n'est pas nouveau et mérite d'être traité avec lucidité. Pourquoi les collectivités locales ne participeraient-elles pas à l'effort financier alors que les ménages et les entreprises y ont consenti de manière importante depuis 2010.

M. DELATTRE

Le travail, connaître les dossiers ! Voilà comment on a les éléments de réponse à ses questions !

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

M. DELATTRE, calmez-vous... Vous ne supportez pas la contradiction !

Vous estimez qu'avoir connaissance de ces données après le vote du budget est normal ? Pas nous.

Les dépenses à caractère général baissent de 1.3 million et il aurait été intéressant de connaître la ventilation, mais vous ne souhaitez manifestement pas communiquer ces chiffres... Par contre, en fonctionnement, le fait de ne pas organiser le Jumping – puisque vous en parliez tout à l'heure – permet de récupérer une marge de manœuvre...

Nous avons toujours dit que cette manifestation coûte plus de 800 000 €.

M. DELATTRE

L'année dernière, le montant que vous annonciez était de 400 000 € ! Aujourd'hui, vous indiquez le double !

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Vous ne supportez pas la contradiction !

Vous nous taxez de ne pas travailler, je vais donc vous rafraîchir la mémoire avec le Jumping !

En 2008, le compte 024 « Fêtes et Cérémonies » affichait 1 087 000 €.

En 2009 – année sans Jumping – 459 000 € ;

En 2012, année de reprise du Jumping, le montant était de 1 089 000 € alors qu'en 2011 (année sans jumping), cette ligne budgétaire se montait à 227 000 €.

Vous pouvez donc nous raconter des salades, nous dire que nous manipulons les chiffres, la réalité est là, avec des éléments qui figurent dans les budgets, fournis par vos services.

Nous ne nous satisfaisons pas que les manifestations de la ville pâtissent des économies budgétaires. Mais vous nous avez toujours dit que le Jumping était entièrement supporté par le budget de la SOCIF, qu'il était parfaitement équilibré et qu'un certain nombre de charges était supporté par la commune, ce qui est normal compte tenu de la taille de cette manifestation. C'est pourtant la première économie importante que vous réalisez !

Sur l'investissement, le niveau n'a jamais été aussi faible. Nous notons que dans les recettes d'investissement figurent la vente de la parcelle rue du Chemin Neuf alors que vous nous aviez indiqué vouloir installer le service des espaces verts sur ce terrain.

Parlons-en alors ! Nous avons repris le compte rendu du 16 octobre dernier, dont je vous donne un extrait :

Mon collègue M. Le DU pose une question à M. VERBRUGGHE :

Lors du dernier Conseil municipal, une décision de droit de préemption était jointe au dossier et il y avait en effet un acquéreur.

Ce qui nous surprend, c'est que nous n'avons pas eu connaissance de ce regroupement des espaces verts, la somme est conséquente et ne nous semble pas avoir été budgétée... ? Quelles étaient les motivations de la préemption ? Empêcher l'acquisition par un acheteur qui ne nous convenait pas ? Et maintenant que cette préemption est levée, qu'allez-vous faire du terrain ? Maintenir le projet énoncé ou vendre la parcelle ?

M. VERBRUGGHE lui répond :

Pour répondre aux deux interventions, je vous ai précisé que la vente interviendrait en 2015 et sera prévue sur le budget de l'année prochaine.

Quant aux raisons de la préemption, il ne s'agissait pas d'empêcher telle ou telle personne d'acquérir le bien.

Et dans l'organe de presse municipal de votre majorité, vous indiquez le contraire !

Vous pouvez nous accuser d'avoir des positions à géométrie variable, mais c'est vous qui êtes pris la main dans le pot de confiture concernant un dossier qu'on aurait dû traiter plus sérieusement ! Nous vivons des moments difficiles, ces manipulations en période électorale, les 750 000 € sur le budget... Car en 2014, vous avez dû différer quelques investissements en 2015 pour l'achat de ce bien et empêcher ainsi – c'est vous qui le dites – la communauté turque d'acquérir ce bien où elle aurait pu pratiquer son culte.

Quel est le montant des investissements nouveaux en 2015, en dehors des restes à réaliser ? Vous ne nous répondez pas !

M. DELATTRE

Pour répondre à votre dernière question : **550 000 €.**

Quant au sujet dont vous faites état, il suffisait de regarder le dossier car dès le départ y figurait la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner). Et dans le dossier qui vous a été remis, figurait le nom de l'acheteur potentiel ! Et cet acheteur, disons-le clairement, était une association islamique d'Argenteuil. Ainsi, vous allez assumer vos responsabilités ! Car si vous aviez bien regardé le dossier, vous l'auriez vu ! Nous avons préempté car dans ce secteur, près de la Fontaine Bertin, secteur déjà sensible, figure déjà un autre lieu, disons « cultuel », non autorisé, dans un pavillon, à 200 m, qui ne s'entend pas avec l'autre association ! Nous avons estimé – eu égard à l'inquiétude des habitants du quartier qui, par ailleurs, se sont également adressés à d'autres conseillers municipaux – surtout par les temps qui courent que nous devons avoir tous les éléments. Nous avons demandé au Notaire qui payait le 1 million d'euros – prix qui était demandé au départ par le propriétaire – et nous n'avons pas eu de réponse ! Notre travail est de répondre à l'inquiétude des habitants du quartier.

Nous connaissons le droit nous aussi mais nous avons choisi de ne pas laisser faire, d'autant que nous ne connaissons pas l'origine des fonds !

A l'époque, nous pensions pouvoir installer les espaces verts dans ce bâtiment. Nous ne pouvons plus l'envisager aujourd'hui, car le vendeur avait modifié l'intérieur de fond en comble, en y mettant plusieurs niveaux, sans que nous ayons connaissance des entreprises ayant réalisé ses travaux, sans avoir la certitude que ces lieux pouvaient accueillir du public, si les mesures de sécurité étaient remplies !

Tout était dans le dossier !

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

C'est du pipeau ! Il n'y avait aucune indication dans le dossier !

M. DELATTRE

Comment ? Du pipeau ? Je vous parle d'éléments techniques, et sur foi des rapports des services techniques ! C'est vous le pipeau permanent ! Nous avons pris nos responsabilités !

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Je ne dis pas que vos informations sont fausses ! Je dis que vous étiez au courant de l'acheteur, que vous aviez des éléments et pourquoi ne pas nous en avoir parlé un peu lors du conseil municipal du 16 octobre 2014 ?! Pourquoi avoir laissé M. Verbrugge nous dire que c'était pour y installer les Espaces Verts ?

M. DELATTRE

Parce que c'était la vérité ! On vous a expliqué comment les choses s'étaient passées, que le local, vu de l'extérieur, permettrait d'y installer le Service des Espaces Verts pour bénéficier de vrais locaux. Mais de l'intérieur, compte tenu des modifications opérées, il valait mieux prendre des précautions. Vous ne participez jamais aux réunions des Services Techniques !

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

C'est normal, car je n'en suis pas membre !

M. DELATTRE

Vous pouvez y aller et demander des renseignements !

Je termine sur le sujet.

Donc, nous avons un contentieux qui s'annonce sur le bâtiment en question, mais je n'ai pas l'intention de laisser la commune payer 750 000 € pour éviter une mauvaise implantation dans un quartier aujourd'hui difficile. Nous allons chercher des solutions, le juge de l'expropriation va venir sur place, et il va nous dire ce qu'il en est de ces travaux réalisés au « noir », sans autorisation.

Ne dites pas que vous ne saviez pas qui était l'acheteur et si vous pensez qu'un tel dossier va nous mettre en difficulté !

J'assume mes responsabilités, je considère que ce projet ne pouvait pas s'implanter dans ce quartier, incompatible avec la vie de ses habitants.

Nous avons lu ce que vous insinuez dans les journaux... Sur ce type de dossier, par les temps qui courent, avec ce que nous avons connu, la solidarité doit être de mise ! Ce genre d'implantation pose des problèmes à la population de notre commune.

Alors quand on veut se boucher les oreilles... !

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Dans vos dossiers de conseils municipaux, il n'y a rien !

Je le répète, au Conseil Municipal du 16 octobre 2014, vous n'avez rien dit. Nous vous avons demandé si vous vouliez empêcher un projet, vous n'avez pas répondu.

M. MAYENOBE (Liste « Faire Front pour Franconville »)

En effet, j'ai été alerté très tôt, en tant que conseiller municipal.

Après avoir, moi-même, consulté le dossier du permis de construire concernant les bâtiments du 1 rue du Chemin Neuf, j'ai, en commission « urbanisme » puis, lors du Conseil municipal du 16 octobre 2014, attiré l'attention de la mairie sur les visées de la communauté turque de Franconville sur ces immeubles afin d'y édifier une mosquée. Dans sa Tribune libre du Journal municipal de décembre 2014 intitulée « *Prière d'aller croire ailleurs !* », le groupe FN s'était réjoui de la préemption de la mairie sur les bâtiments bien que cette dernière ne reconnaissait aucun lien de cause à effet.

Or, dans le Journal municipal de mars 2015, la mairie consacre une demi-page à ce dossier sous le titre non équivoque « *La mairie préempte un bien qui devait être acquis par la fédération des centres culturels turcs* » ! Mieux vaut tard que jamais ! Et le Front National est fier d'avoir « soulevé ce lièvre » et heureux de voir que, dans ce dossier de la mosquée turque, il a fait reculer la mairie.

M. DELATTRE

Dès que nous avons été informés, nous avons fait tout le nécessaire dans ce dossier. On ne peut pas dire que vous nous avez fait reculer, car vous le dites vous-même, vous avez fait votre enquête et êtes allé voir les Services Techniques. Nous avons étudié le dossier et vous saviez également ce que nous allions faire. Vous pouvez donc conseiller le chef du parti socialiste local d'en faire de même.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Je ne répondrai pas à ceci.

On ne vous reproche pas d'intervenir.

Vous ne nous donnez pas les éléments, et vous nous livrez ce soir une version que nous ne connaissions pas...

M. DELATTRE

Comment expliquez-vous qu'un autre membre de l'Opposition connaisse le dossier et que vous, vous découvriez tout ce soir ?

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Nous ne découvrons pas qui devait acheter, puisqu'à l'époque, nous vous avons posé la question lors du Conseil municipal du 16 octobre 2014, de savoir si vous préemptiez pour empêcher un autre acquéreur d'acheter !

C'est bien que nous prévoyions un éventuel problème. Lorsque vous traitez un tel sujet, vous devez être précis !

Pourquoi ne pas avoir dit tout ce que vous venez d'expliquer dans le magazine municipal ?

M. DELATTRE

Parce que nous avons des études à faire sur le bâtiment et nous ne souhaitons pas avancer à découvert.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Soyez plus précis parce que vous laissez supposer que vous avez empêché des citoyens franconillois d'acquérir un bien pour avoir un lieu de culte, ce qui est normalement interdit par la loi. Par contre, lorsqu'un certain nombre de problèmes peut se poser, on doit intervenir. Ce que je vous reproche...

M. DELATTRE

Nous savons pertinemment que vous souhaitez exploiter l'affaire !

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Vous plaisantez ! Si nous avons voulu exploiter ce dossier, nous l'aurions fait dès le départ ! Nous avons édité un magazine d'information et n'avons pas parlé de ce sujet !

Je vous dis simplement que les informations que vous donnez aujourd'hui, sont plus précises, et mériteraient d'être expliquées pour ne pas donner à penser que vous empêchez des concitoyens d'avoir leur lieu de culte. Car ils ont droit, lorsqu'ils sont paisibles, d'avoir un lieu où pratiquer leur culte. Est-ce que vous partagez cela ? C'est aussi cela le principe de la laïcité, la liberté des cultes, l'égalité des consciences.

M. DELATTRE

Depuis quelques semaines, on en entend des choses au nom de la laïcité !

La question n'est pas d'avoir un lieu ou pas pour les cultes. Nous avons même mis à disposition un terrain durant 3 ans à condition que les Musulmans dans leur ensemble se mettent d'accord, qu'ils soient d'origine maghrébine ou autre. Mais l'Islam n'est pas uniforme. Je ne doute pas qu'il y ait des Musulmans qui pratiquent leur religion tranquillement.

Le problème est le financement. Quand le Notaire ne vous répond pas sur l'origine des fonds – alors que c'est son travail de vérifier la provenance de ceux-ci – il y a quand même un problème. Si les Musulmans s'étaient mis d'accord sur un projet, en l'expliquant et en donnant la provenance des fonds, il n'y aurait eu aucun problème.

Cela alimente la campagne du Front National qui, à l'époque de ce projet de mise à disposition de terrain, n'a pas soutenu la mairie ! Ce projet n'a pu se concrétiser car les différents groupes musulmans n'ont pas pu se mettre d'accord, tout comme sur la question de savoir qui allait diriger le lieu de culte.

Pour la question du pavillon, cette implantation aurait posé des problèmes, la réticence des habitants étant manifeste. De plus, il n'y pas de stationnement prévu. Donc, la voirie publique aurait été envahie et ce sont les services de la police municipale qui se seraient chargés des problèmes, comme d'habitude ! Et comme cela est le cas actuellement avec le pavillon à 200 mètres en diagonale ! Vous avez connaissance de cela, parce que lorsqu'il y a des voitures partout, même si le lieu n'est pas déclaré comme lieu de culte, personne ne peut ignorer cela !

On sait très bien que l'on ne peut pas préempter comme cela, il fallait étudier le dossier, personne ne peut dire « je ne savais pas ! ». Et je le dis publiquement, j'assume !

M. MAYENOBE (Liste « Faire Front pour Franconville »)

J'entends, depuis quelques instants, parler de droits de nos « *concitoyens* » (sic) à avoir un lieu de culte.

Je rappellerai qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un organisme qui revendique sa nationalité turque !

M. DELATTRE

Je n'ai pas parlé de « concitoyens », il s'agit d'une association d'Argenteuil.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Je parlais de nos concitoyens français, qui ont le droit de pratiquer leur culte, c'est le principe de la laïcité, la liberté de culte.

Nous n'avons aucune difficulté sur ce type de dossiers, à la condition d'avoir les informations. Si certaines informations ne peuvent être rendues publiques tout de suite, il y a les commissions. Or, vous pensez toujours que nous sommes irresponsables et que nous allons exploiter tout ce que vous dites ou ce que vous faites. La réalité, c'est que les questions ont été posées en commission Technique et qu'aucune réponse n'a été donnée alors que le dossier est ouvert depuis 6 mois.

M. VERBRUGGHE

J'ai répondu à M. Mayenobe, en Commission Techniques, que nous nous occupons de cette affaire. C'est tout ce que je pouvais en dire à ce point du dossier.

M. MAYENOBE (Liste « Faire Front pour Franconville »)

Vous avez refusé de me dire en Commission qui se cachait derrière cette opération immobilière. C'est moi qui aie soulevé le lièvre ! Voilà où en est aujourd'hui ! Et cela fait plus d'une demi-heure que l'on parle de ce sujet ! Vous avez refusé de me dire qui était l'acquéreur en Commission ! Or vous le connaissiez. Il a fallu que je mène ma propre enquête et je suis très content d'avoir soulevé ce beau lièvre.

Bon, je vais faire une intervention sur le Débat sur les Orientations Budgétaires.

Je ne ferai pas de long discours et rappellerai notre position déjà exposée lors de la campagne des élections municipales de 2014 :

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous persistons à considérer que les charges de personnel sont disproportionnées et qu'il y a des économies substantielles à faire.

Aussi est-il impératif de procéder à un audit afin de déterminer les postes pour lesquels une mutation des structures et des comportements au travail s'impose (fonctionnement des services, missions, productivité, absentéisme etc...) notamment en ce qui concerne le Centre municipal de Santé.

Notre intuition a toujours été qu'il y avait trop d'employés municipaux à Franconville par rapport à la population de notre commune.

En ce qui concerne la situation de la dette, nous constatons que son niveau (capital et intérêts) est de près de 40 millions d'Euros ce qui représente plus de 1 200 Euros par habitant soit, en moyenne pour une famille, plus de 3 600 Euros c'est à dire 2 mois ½ de SMIC (!), chiffre qui parle de lui-même et a le mérite d'être clair pour nos concitoyens.

En conclusion, vous l'aurez compris, notre Groupe ne peut que manifester son désaccord concernant vos orientations pour 2015.

M. DELATTRE

Sur la dette, il ne faut pas exagérer : celle-ci a diminué de façon significative. Et si nous réussissons à encaisser la baisse des dotations de l'Etat, c'est pour deux raisons. D'abord, parce que la construction de nouveaux logements nous apporte de nouvelles recettes et parce que la dette est en baisse : ratio capital/nombre d'habitants = un peu plus de 1 000 €. Alors que pour les villes avoisinantes, ce chiffre est d'environ 1 500 €. Nous avons fait un effet.

Quant au Budget, dévolu à plus de 50 % pour des dépenses en Personnel, vous n'êtes pas sans ignorer que la Fonction Publique prévoit des avancements d'échelon qui font automatiquement augmenter les dépenses de la masse salariale de 3 %. Par ailleurs, le licenciement est quasiment impossible, car la Fonction Publique prévoit un système de protection ; les quelques conflits devant le Tribunal Administratif – car avec environ 800 employés, cela se produit parfois – peuvent connaître un dénouement surprenant : j'avais licencié un contremaître qui avait menacé avec un couteau un ancien Directeur des Services Techniques.

Au bout de deux ans, j'ai dû le réintégrer par décision de justice !

Alors, on nous demande de faire des efforts financiers, mais avec le statut de la Fonction Publique, on ne peut pas. C'est un système qui va exploser, puisqu'on ne peut pas jouer sur les effectifs.

Par ailleurs, la Fonction Publique évolue, les métiers changent. Par exemple, nous sommes l'une des premières communes à dématérialiser les documents budgétaires, les factures...

Nous devons injecter des compétences. D'un côté, nous avons un système obsolète et de l'autre nous avons le devoir de moderniser et de gérer de nouvelles technologies. Ce n'est pas simple à gérer, il manque de la flexibilité. Or, il n'y en a aucune.

Donc, avec près de 51 % pour le personnel et la dette à rembourser, même si des efforts ont été faits, cela reste compliqué pour le reste des activités.

On m'a reproché de ne pas être très « agglomération », mais nous avons fourni tellement d'efforts pour transformer les friches industrielles au sortir de la ville en un pôle commercial qui nous permettait enfin d'obtenir des ressources pour vivre dignement. Or, pas de chance, avec l'intercommunalité, ces recettes sont progressivement transférées à la Communauté d'Agglomération. Alors il nous reste deux impôts : la taxe d'habitation qui n'est pas payée par 1/3 de la population en raison des exonérations et la taxe foncière sur le foncier bâti qui pose problème à de nombreux Franconvillois, retraités principalement. Nous sommes dans un système à bout de souffle. On dit maintenant que l'on va réformer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), mais dans quel sens ? Je crains le pire... Plus on parle de justice et moins les décisions qui sont prises vont dans ce sens.

Aucun gouvernement n'a jamais eu le courage de changer le système de ce que l'on appelait « les quatre Vieilles ». Dans la gestion des collectivités territoriales, c'est ainsi et cela date de plus de 15 ans. On ne sait plus aujourd'hui qui paie quoi sur quoi. Si l'on pouvait avoir « un impôt-une collectivité », clairement, bien identifié, responsabilisé.

En Région Parisienne, il existe des inégalités de territoires, complètement extravagantes ! Je dis cela pour nos collègues élus de la jeune génération, qui connaîtront, je l'espère, une réforme importante des collectivités territoriales, de leur fonctionnement, de leur financement et où l'on responsabilisera les acteurs.

Les agglomérations devraient s'occuper des secteurs d'activités où il y a des économies d'échelle à réaliser. Dans notre communauté d'agglomération, nous sommes pratiquement les seuls à expliquer que l'on peut en faire avec les syndicats intercommunaux et reprendre à notre compte la compétence. Nous sommes pour l'intercommunalité, à condition de mutualiser certains secteurs.

Mais personne ne semble aller dans ce sens. Depuis deux ans, nous discutons pour savoir quel va être le périmètre de l'agglomération. Nous nous réunissons dans des gymnases, dans lesquels on n'entend rien !

QUESTION N°3

FINANCES : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015 – ASSAINISSEMENT

M. SOUÏED

Le budget a été élaboré de la manière suivante :

1/ BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'élève à 2.7 M€ contre 2.9 M€ en 2014.

Les dépenses

Les charges générales s'élèvent à 171 500 € contre 173 000 € en 2014.

Les charges de personnel s'élèvent à 378 350 € contre 365 200 € en 2014. L'augmentation de 3.60 % s'explique par le mécanisme du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), par la revalorisation indiciaire des catégories B et C décidé par l'Etat et par l'augmentation des charges sociales.

Les charges en intérêts de la dette s'élèveront à 244.45 € en 2015.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 301 881.32 € contre 296 688.19 € en 2014.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement du résultat s'élève à 206 778.76 M€.

Les recettes

Pour 2015, les recettes d'exploitations s'élèveront à 847 300 € réparties comme suit :

- 815 000 € pour la redevance d'assainissement. Depuis juillet 2014, la société Fayolle est le nouveau délégataire de service public pour l'assainissement collectif et non collectif.
- 30 000 € pour la participation à l'assainissement collectif
- 2 300 € pour le prélèvement en milieu naturel.

2 / BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'élèvera à 758 000 € contre 1.18 M € en 2014. Les dépenses d'équipement brutes (comprenant les restes à réaliser) seront de 665 000 € contre 1 096 954.32 € en 2014.

En 2015, la priorité sera d'entretenir les réseaux existants, il est prévu que la compétence d'assainissement soit transférée à la Communauté d'Agglomération le Parisis en janvier 2016.

Les principaux postes de dépenses

- Travaux d'extension de réseaux et divers bâtiments publics (433 745.88 €)
- Opération de chemisage rue Maurice Berteaux (150 000 €)
- Travaux dans le bassin du Bois des Eboulures (50 000€).

Les recettes

✓ *Les ressources propres*

- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA): **73 624 €**, cette recette est calculée en fonction d'un taux forfaitaire fixé par l'article L1615-6 du CGCT soit 15.482% au titre des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2013.
- Amortissements : **301 881.32 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **206 778.76 €**.

3/ SITUATION DE LA DETTE

En 2015, le remboursement de la dette en capital s'élèvera à **19 279.82 €** cela concerne 6 emprunts dont 5 octroyés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre du subventionnement d'opérations d'investissement. Ces prêts sont exonérés d'intérêts.

La délibération n'est pas soumise au vote de l'assemblée délibérante, elle permet de préciser le contexte de l'élaboration du budget ainsi que les principales lignes directrices.

QUESTION N°4

SCOLAIRE : FUSION DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES FERDINAND BUISSON 1 ET 2.

MME CAVECCHI

Suite au départ en retraite de la Directrice de Ferdinand Buisson N°2, l'Inspecteur d'Académie a suggéré la fusion des deux écoles Ferdinand Buisson 1 et 2. Cette idée était dans l'air depuis quelques temps.

Des discussions ont été menées dans les deux conseils d'école.

L'École Ferdinand Buisson N°1 a adhéré totalement à cette idée, alors que Ferdinand Buisson N°2 ne s'est pas prononcée. Je pense savoir pourquoi et je vais vous livrer mon ressenti. Lorsque l'idée de fusion a été évoquée, au départ de Madame la Directrice de Ferdinand Buisson N°2, cette idée était encore vague. Mais l'Inspecteur a finalement acté de proposer officiellement cette fusion et la procédure s'est accélérée car cela prend normalement du temps dans la procédure administrative : consultation du CDEN, des syndicats... De ce fait, le Conseil d'École n'a pas eu le temps de se faire à l'idée de perdre son « identité ».

Je pense que le fait qu'il n'y ait plus qu'une seule école permettra de mettre en place des projets de plus grande ampleur et je souligne que la Directrice de Ferdinand Buisson 1 est vraiment épatante. Par ailleurs, nous avons une CLIS dans l'École Ferdinand 1 et je pense que ce sera bénéfique aux élèves d'avoir d'autres maîtres.

En résumé, il y a une école favorable et l'autre dont les parents sont inquiets. Ils ont pu poser des questions assez précises à M. L'Inspecteur qui était présent, mais les réponses ont parfois été évasives car il ne pouvait donner des renseignements comme : où iraient les enfants, dans quelle classe, avec quel maître... Il faut savoir également que lorsqu'il y a deux écoles dans un même groupe scolaire, comme c'est le cas à Ferdinand Buisson ou à l'Épine Guyon, les inscriptions se font sur le nom générique de l'école. Ce sont les directeurs qui répartissent les élèves en fonction de l'âge, etc.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Combien y-a-t-il de classes dans ces écoles ?

MME CAVECCHI

6 classes dans chaque école. Et nous pensons en ouvrir une septième...

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Je suppose qu'il y a une décharge partielle actuellement pour chaque directeur actuellement ?
Je suppose qu'il y aura une décharge administrative totale ?

MME CAVECCHI

En effet. Et la décharge totale se fera s'il y a ouverture d'une septième classe.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

C'est important, car cela permet au Directeur d'être en rapport constant avec les services municipaux.

MME CAVECCHI

Il est très difficile de trouver des directeurs d'école, c'est en effet un vrai sujet. Chapeau aux Directeurs qui s'investissent.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Je suis d'accord sur la situation difficile de la fonction de directeur d'école.
Au vu de vos explications, nous voterons favorablement cette délibération.

QUESTION N°5

D.G.S. : DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (du 27^r au 05/02/2015)

- 15-024** : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry pour l'assemblée générale avec le Cabinet Betti pour la Résidence « le Vieux Marché » le 02/06/2015.
- 15-025** : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry pour l'assemblée générale avec le Cabinet ASHRC pour le Hameau de la Ruelle Carnot le 21/02/2015.
- 15-026** : Contrat de cession relatif à une animation autour de jeux du monde dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs élémentaire Arc-en-ciel le 25 février 2015 soit 590 €.
- 15-027** : Convention de mise à disposition du Centre Socioculturel de l'Épine Guyon pour l'assemblée générale avec le Cabinet Betti pour la Résidence « les Bruyères I » le 01/04/2015.
- 15-028** : Convention de mise à disposition du Centre Socioculturel de l'Épine Guyon pour l'assemblée générale avec le Cabinet Foncia Vaucelles pour la Résidence « Rêve de Parc » le 08/04/2015.
- 15-029** : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations au Cabinet GIEP pour la Résidence « Les Terrasses Séquoia » le 4 mars 2015.

- 15-030 : Contrat de cession relatif au spectacle « Le Plus Beau Jour » à l'Espace St Exupéry le 06/02/2015 pour 2954 €.
- 15-031 : Contrat de cession relatif à l'organisation d'un atelier de sensibilisation au concert du duo Benzakoun « Danses autour du Monde » à l'Espace St Exupéry le 14/02/2015.
- 15-032 : Contrat de cession relatif au concert de Mayra ANDRADE à l'Espace St Exupéry le 06/03/2015 pour 7913€.
- 15-033 : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle conclu avec l'Union des Maires du Val-d'Oise pour un élu le 03 mars 2015 soit 185 €.
- 15-034 : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle conclu avec l'Union des Maires du Val-d'Oise pour un élu le 05 février 2015 soit 185 €.
- 15-035 : Contrat de maintenance et licences complémentaire avec la Ste Landpark soit 3632 €.
- 15-036 : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry pour l'assemblée générale avec le Cabinet Foncia Vaucelles de Taverny pour la Résidence Leclerc le 25/03/2015.
- 15-037 : Contrat de cession relatif au spectacle « Corentin le pantin » dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs maternels du 27/02/2015 soit 900 €.
- 15-038 : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry pour l'assemblée générale avec le Cabinet Betti de Sannois pour la Résidence « les Bruyères » le 17/04/2015.
- 15-039 : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations au Cabinet Loiselet & Daigremont pour la résidence « François Villon » le 11 mars 2015.
- 15-040 : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations au Cabinet DELAPORTE pour la Résidence « Le Plessis-Bouchard » le 6 mai 2015.
- 15-041 : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry pour l'assemblée générale avec le Loiselet & Daigremont de Franconville pour la Résidence « le Moulin » le 07/04/2015.
- 15-042 : Contrat de cession relatif à 2 ateliers de découpages à la Médiathèque le 7 mars 2015.
- 15-043 : Contrat de cession relatif au spectacle « Nina » à l'Espace St Exupéry le 19/03/2015 pour 26.375 €.
- 15-044 : Convention avec CLE pour des cours de français.
- 15-045 : Marché portant sur l'adhésion au service assistance formation en ligne conclu avec Ciril pour le service D.R.H. soit 3170 €.
- 15-046 : Convention pour la formation « Gestes et postures » autour de l'enfant les 16 et 17 mars 2015.
- 15-047 : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle conclu avec CEMEA.
- 15-048 : Convention sur l'organisation d'un congrès de cardiologie pour un agent le 02/04/2015.
- 15-049 : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle conclu avec Formation et Territoires pour un élu le 17/03/2015 soit 490 €.
- 15-050 : Fin de mise à disposition d'un logement de fonction instituteur à un professeur des écoles.
- 15-051 : Fin de mise à disposition d'un logement de fonction instituteur à un professeur des écoles.

QUESTIONS DIVERSES

Question posée par le Groupe « Faire Front pour Franconville »

M. MAYENOBE

Dans le Journal municipal, le rédacteur des différentes rubriques et de la « Tribune Libre » du groupe « Franconville, une ambition partagée » a pris la fâcheuse habitude, quand il critique les prises de position du groupe « Vivre à Franconville », de le qualifier d' « opposition » tout court. Or, s'ils sont effectivement « opposés » à la politique de la majorité municipale, les élus de ce groupe, qui ont fait liste commune avec les représentants du Parti Socialiste, ne constituent que l'opposition de Gauche.

Il existe, au sein du Conseil municipal, une autre opposition : celle des élus du Front National du groupe « Faire Front pour Franconville » qui a ses propres analyses de la politique menée par la majorité qui, cela ne vous étonnera pas, diffèrent singulièrement de celles de la Gauche.

Il convient donc de bien les différencier ce qui n'est pas le cas.

Ainsi, par exemple, dans le Journal municipal de mars 2015, traitant du Plan Local d'Urbanisme, est-il écrit : « *Voilà pourquoi ceux qui dénoncent les constructions de logement à Franconville sont définitivement malhonnêtes ! Ce sont les lois de leur tendance politique que nous appliquons !* » alors que les parlementaires du Front National n'ont jamais voté les lois SRU ou ALUR !

De la même manière, dans la « Tribune libre » du même numéro, intitulée « *L'Académie des imposteurs* », traitant des finances locales, le terme générique « opposition » est utilisé sans nuance alors, qu'à l'évidence, le différent exposé oppose la majorité avec les élus de Gauche.

Nous exigeons donc, pour la bonne information des Franconvillois et pour éviter toute équivoque, que, dorénavant, soit bien précisé, notamment dans le Journal municipal, à quelle opposition la majorité s'adresse quand elle conteste un aspect de sa politique !

M. DELATTRE

Nous vous qualifierons désormais « Faire Front à Franconville ». Nous ferons de même avec le Groupe « Vivre à Franconville ». Il est vrai que parfois, nous vous définissons dans notre Opposition.

M. MAYENOBE

Je pense que vous ne puissiez dire que notre discussion et notre position sur la mosquée tout à l'heure illustre une position identique avec le Groupe « Vivre à Franconville » !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait à Franconville, le 18 mars 2015



**Le Maire
Sénateur du Val-d'Oise
Francis DELATTRE**